



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

ÉLECTIONS CANTONALES DE MARS 2011

MÉMENTO

à l'usage des candidats

Janvier 2011

SOMMAIRE

1. GENERALITES	4
1.1. TEXTES APPLICABLES A L'ELECTION DES CONSEILLERS GENERAUX	4
1.2. DATE DES ELECTIONS	4
1.3. MODE DE SCRUTIN	4
2. CANDIDATURE	5
2.1. CONDITIONS A REMPLIR	5
2.1.1. Éligibilité	5
2.1.2. Inéligibilités tenant à la personne	5
2.1.3. Inéligibilités relatives aux fonctions exercées	6
2.1.4. Conditions liées à la candidature	6
2.1.5. Incompatibilités	6
2.2. LA DECLARATION DE CANDIDATURE	7
2.2.1. Contenu de la déclaration de candidature	7
2.2.2. Dépôt et enregistrement des candidatures	9
2.3. ATTESTATION DE NOTIFICATION DU DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION DES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE FICHER DES ELUS ET DES CANDIDATS	11
3. CAMPAGNE ELECTORALE ET PROPAGANDE DES CANDIDATS	11
3.1. DUREE DE LA CAMPAGNE ELECTORALE	11
3.2. MOYENS DE PROPAGANDE AUTORISES	11
3.2.1. Réunions	11
3.2.2. Affiches électorales	11
3.2.3. Circulaires et bulletins de vote	12
3.2.4. Bilan de mandat	15
3.2.5. Propagande des candidats sur Internet	15
3.2.6. Émissions sur les antennes de la radio et de la télévision	16
3.3. COMMUNICATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES	17
3.4. MOYENS DE PROPAGANDE INTERDITS	17
4. REPRESENTANTS DES CANDIDATS POUR LES OPERATIONS DE VOTE	19
4.1.1. Désignation	19
4.1.2. Remplacement en cas de troubles provoqués par le représentant d'un candidat	20
4.2. SCRUTATEURS	20
4.2.1. Désignation	20
4.2.2. Remplacement	20
5. OPERATIONS DE VOTE	21
5.1. ROLE DES ASSESSEURS ET DE LEURS SUPPLEANTS	21
5.1.1. Pouvoirs exercés par les assesseurs et leurs suppléants	21
5.1.2. Pouvoirs exercés collégalement par le président ou son suppléant et les assesseurs titulaires	21
5.2. ROLE DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS	22
5.3. DEPOUILLEMENT ET RECENSEMENT DES VOTES	22
5.3.1. Procédure de dépouillement des votes	22
5.3.2. Règles de validité des suffrages	23
5.3.3. Recensement des votes et proclamation des résultats	24
6. RECLAMATIONS	25
7. DECLARATION DE SITUATION PATRIMONIALE DES PRESIDENTS DE CONSEIL GENERAL ET DE CERTAINS CONSEILLERS GENERAUX	25
7.1.1. La déclaration de fin de mandat	25
7.1.2. La déclaration de début de mandat	25
7.1.3. Le contenu et la forme de la déclaration	26
7.1.4. Les sanctions	26
8. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CAMPAGNE ELECTORALE	26
8.1. REMBOURSEMENT DES DEPENSES DE PROPAGANDE	26

8.1.1.	<i>Documents admis à remboursement (cf. Article R 39 du code électoral)</i>	27
8.1.2.	<i>Tarifs de remboursement applicables</i>	28
8.1.3.	<i>Modalités de remboursement des frais de propagande</i>	28
8.2.	REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DES DEPENSES DE CAMPAGNE DES CANDIDATS	29
8.2.1.	<i>Désignation du mandataire</i>	29
8.2.2.	<i>Les comptes de campagne</i>	29
8.2.3.	<i>Plafond de dépenses</i>	30
8.2.4.	<i>Modalités du remboursement forfaitaire des dépenses de campagne</i>	30
8.2.5.	<i>Le montant du remboursement</i>	30
8.2.6.	<i>Conditions de versement</i>	31
ANNEXE 1 : CALENDRIER		32
ANNEXE 2 : INÉLIGIBILITÉS PROFESSIONNELLES AU MANDAT DE CONSEILLER GENERAL D'UN DÉPARTEMENT (HORS MAYOTTE)		34
ANNEXE 2 BIS : INÉLIGIBILITÉS PROFESSIONNELLES AU MANDAT DE CONSEILLER GENERAL DE MAYOTTE		36
ANNEXE 3 : LISTE DES INCOMPATIBILITES		37
ANNEXE 4 : MODELE DE DECLARATION DE CANDIDATURE		38
ANNEXE 5 : MODELE DE MANDAT ECRIT POUR LA DESIGNATION DU MANDATAIRE DU CANDIDAT		41
ANNEXE 6 : NOUVELLE NOMENCLATURE DES CATEGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES POUR LE REPERTOIRE NATIONAL DES ELUS ET LES CANDIDATURES		42

ANNEXE 4 : MODELE DE DECLARATION DE CANDIDATURE

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX DE MARS 2011

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Je soussigné (e), Madame - Mademoiselle - Monsieur ¹

NOM :

NOM d'usage (qui figurera sur les bulletins de vote) :

Prénoms ² :

Sexe :

Date de naissance :/...../.....

Commune de naissance :

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance :

Domicile :

Profession ³ :

Étiquette politique déclarée :

déclare vouloir poser ma candidature aux élections de mars 2011 dans le canton de ⁴

.....
au tour de scrutin.

Signature du candidat :

Le candidat et son remplaçant doivent chacun joindre à la déclaration de candidature les pièces attestant de leur éligibilité qui sont mentionnées au 2.2.1 du mémento à l'usage des candidats aux élections cantonales de 2011.

¹ Rayer la mention inutile.

² Souligner celui qui figurera sur les bulletins de vote.

³ La profession doit être indiquée conformément à la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe 4. **Pour les fonctionnaires, indiquer précisément les fonctions exercées.**

⁴ Indiquer le nom du canton et du département ou de la collectivité d'outre-mer où le candidat se présente.

Je choisis comme remplaçant éventuel dans les cas prévus au premier alinéa de l'article L. 221 (ou LO 469 à Mayotte) du code électoral :

Mademoiselle - Madame - Monsieur ⁵

NOM :

NOM d'usage (qui figurera sur les bulletins de vote) :

Prénoms ⁶ :

Sexe : Date de naissance :/...../.....

Commune de naissance :

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance :

Domicile :

.....

Profession ⁷ :

Je reconnais avoir été informé (e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans un traitement automatisé, autorisé sous l'appellation « fichier des élus et des candidats », par le décret n° 2001-777 du 30 août 2001, les données à caractère personnel visées à l'article 3 du décret précité concernant chaque candidat ;
2. que ces données à caractère personnel, à l'exception de l'adresse et du téléphone, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ;
3. avoir pris connaissance de la grille des nuances politiques applicables aux élections cantonales de mars 2011 dans laquelle tous les candidats sont classés par les services du ministère de l'intérieur en vue de la centralisation des résultats ;
4. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture dans les conditions suivantes :
 - pour les données autres que la nuance politique, il est organisé dans les conditions de droit commun définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée ;
 - pour la nuance politique, l'article 5 du décret du 30 août 2001 précise que les candidats désirant obtenir une rectification de la nuance politique qui leur a été attribuée doivent présenter leur demande jusqu'au quatrième jour inclus précédant le scrutin s'ils souhaitent qu'elle soit prise en compte pour la diffusion des résultats. Toute demande de rectification présentée après ce délai ne pourra donc pas être prise en considération pour la diffusion des résultats, quand bien même elle serait fondée. Elle sera examinée ultérieurement.

Fait à, le

Signature du candidat

⁵ Rayer la mention inutile.

⁶ Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote.

⁷ La profession doit être indiquée conformément à la nomenclature des catégories socioprofessionnelles (CSP) figurant en annexe 4. **Pour les fonctionnaires, indiquer précisément les fonctions exercées.**

ÉLECTIONS DES CONSEILLERS GÉNÉRAUX DE MARS 2011
ACCEPTATION ÉCRITE DU REMPLAÇANT

Je soussigné (e), Mademoiselle - Madame - Monsieur ⁸

NOM :

NOM d'usage (qui figurera sur les bulletins de vote) :

Prénoms ⁹ :

Sexe : Date de naissance :/...../.....

Commune de naissance :

Département, collectivité d'outre mer ou pays de naissance :

Étiquette politique déclarée :

- accepte de remplacer, en cas d'élection et de vacance de siège dans les cas prévus au premier alinéa de l'article L. 221 (ou LO 469 à Mayotte) du code électoral,

M ¹⁰

qui a déclaré vouloir poser sa candidature aux élections de mars 2011 dans le canton

de ¹¹

Je reconnais avoir été informé(e) :

1. qu'en application de l'article 57 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sont enregistrées dans un traitement automatisé, autorisé sous l'appellation « fichier des élus et des candidats », par le décret n° 2001-777 du 30 août 2001, les données à caractère personnel visées à l'article 3 du décret précité concernant chaque candidat ;
2. que ces données à caractère personnel, à l'exception de l'adresse et du téléphone, sont susceptibles d'être diffusées à toute personne qui en ferait la demande ;
3. avoir pris connaissance de la grille des nuances politiques applicables aux élections cantonales de mars 2011 dans laquelle tous les candidats sont classés par les services du ministère de l'intérieur en vue de la centralisation des résultats
4. que le droit d'accès et le cas échéant de rectification des données à caractère personnel s'exerce directement auprès de la préfecture dans les conditions suivantes :
 - pour les données autres que la nuance politique, il est organisé dans les conditions de droit commun définies par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 précitée ;
 - pour la nuance politique, l'article 5 du décret du 30 août 2001 précise que les candidats désirant obtenir une rectification de la nuance politique qui leur a été attribuée doivent présenter leur demande jusqu'au quatrième jour inclus précédant le scrutin s'ils souhaitent qu'elle soit prise en compte pour la diffusion des résultats. Toute demande de rectification présentée après ce délai ne pourra donc pas être prise en considération pour la diffusion des résultats, quand bien même elle serait fondée. Elle sera examinée ultérieurement.

Fait à, le

Signature du remplaçant

⁸ Rayer la mention inutile.

⁹ Souligner le prénom usuel qui figurera sur les bulletins de vote.

¹⁰ Indiquer son nom d'usage et son prénom usuel.

¹¹ Indiquer le nom du canton où le candidat se présente.

**ANNEXE 5 : MODELE DE MANDAT ECRIT POUR LA DESIGNATION DU
MANDATAIRE DU CANDIDAT**

Je soussigné (e) :

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :/...../.....

Commune de naissance :

Département, collectivité d'outre-mer ou pays de naissance :

Domicile :

donne mandat à :

NOM :

Prénoms :

Date de naissance :/...../.....

Commune de naissance :

Département, collectivité d'outre-mer ou pays de naissance :

Domicile :

N° de téléphone : N° de télécopie :

Adresse de messagerie :

pour effectuer en mes lieux et place toutes les démarches utiles au dépôt et à l'enregistrement de ma candidature aux élections de mars 2011 dans le canton de¹²

Fait à, le

Signature du candidat :

Le mandataire dûment désigné par le présent mandat devra présenter une pièce d'identité au moment du dépôt de la candidature.

¹² Indiquer le nom du canton et du département ou de la collectivité d'outre-mer où le candidat se présente.